

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 744

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rachats peut être considérée comme révolue», déclarait-il alors («Bilanz», 8/1980). Propos intéressants, mais démentis par toutes les interviews données par H. Maucher depuis son accession à la tête du groupe Nestlé en novembre 1981, et par les faits. Jusqu'à la reprise de la Carnation Co. Depuis trois semaines environ, M. Maucher soi-même le répète à qui veut l'entendre: pas d'opérations de plus d'un milliard dans les prochaines années (par ex. «Weltwoche» du 13.9.84). En somme, une croissance en stop and go, à la manière du boa, qui bouffe et puis digère.

GENÈVE

Le capital ordures

Une décision de routine, comme souvent les parlements sont amenés à en prendre, pressés par l'évolution des choses?

L'occasion d'une réflexion et d'un changement de cap, un refus de gérer l'inévitable, bref un acte politique?

Pour l'heure le gouvernement genevois semble avoir choisi la première attitude, la routine.

Les faits. Les Genevois — mais ils ne sont pas les seuls — produisent de plus en plus d'ordures; en moins de vingt ans la quantité de résidus à incinérer a plus que doublé. L'usine cantonale des Cheneviers est à bout de souffle.

La solution proposée: remplacer les installations vétustes et doubler la capacité de traitement pour répondre aux besoins de l'an 2000; besoins estimés en projetant le taux de croissance actuel. Coût de l'investissement: 400 millions en dix ans. Pour l'heure c'est un crédit d'étude de 7,3 millions qui est demandé au Grand Conseil, dont 800 000 francs pour une usine pilote de recyclage des ordures.

Le raisonnement du Conseil d'Etat est simple. La

collectivité a pour mission de prendre en charge les résidus dont la quantité augmente de 5,5% l'an. Etant donné cette croissance et le temps nécessaire pour réaliser de nouvelles installations, il faut construire pour répondre aux besoins prévisibles de l'an 2000.

D'autres solutions? Le Conseil d'Etat n'y croit pas. Le recyclage à la source, par les ménages, ce serait l'idéal; mais il est difficile d'attendre une telle discipline de la part de la population. Le recyclage après collecte est encore peu répandu et les résultats ne sont pas toujours satisfaisants. Tandis que l'incinération, c'est du connu: le procédé le plus utilisé en Suisse; avec production d'électricité en prime et, en 1983, 3,5 millions de francs dans les caisses de l'Etat.

Et pour faire bonne mesure, pour qu'on ne puisse pas prétendre que Genève n'est pas à l'avant-garde, on prévoit la construction d'une unité pilote, pour faire ses petits essais à soi, on ne sait guère encore dans quelle direction. Il est bien clair que le projet principal est d'un coût tel qu'il empêchera toute évolution dans le traitement des déchets pendant plus de vingt ans; on n'investit pas en vain des centaines de millions et l'unité pilote préparera des solutions pour le siècle prochain seulement.

Bref, un projet de techniciens, garanti sans risque aucun, chemin balisé, aventure exclue.

LE PRÉCÉDENT ARGOVIEN

Or cette évolution a déjà commencé. Sans être spécialiste en la matière, on peut se poser quelques questions à propos des certitudes de l'administration genevoise.

Nous avons signalé (DP 728) l'existence d'une entreprise argovienne qui a mis au point et commercialise des installations de tri et de recyclage des ordures ménagères; taux de récupération: 99%. Production d'humus, de briquettes pour le chauffage, de plaques pour la construction, de métaux.

Les spécialistes genevois sont-ils au courant, ont-ils pu tester cette installation?

Le directeur de l'usine d'incinération de l'Oberland zurichois pourrait être un homme heureux: équipement adapté aux besoins de sa région, fonctionnement économique. Ce directeur n'est pourtant pas satisfait; il veut changer la mentalité du tout à la poubelle: «L'incinération de substances organiques est une saignée à blanc de nos ressources naturelles. Si nous ne faisons pas volte-face, nous devons bientôt affronter au niveau mondial des problèmes plus graves encore que celui de la pollution qui nous préoccupe actuellement.»

D'où plusieurs expériences menées dans les communes de Hinwil — collecte séparée des déchets combustibles; déjà dans cette localité les distributeurs d'aliments pour animaux ont vu leurs ventes de boîtes en métal baisser de moitié — Zollikon, Zumikon et Maur — récolte et compostage des déchets de jardins et de cuisine.

Certes, les problèmes d'une commune de quelques milliers d'habitants ne sont pas ceux d'un canton urbain comme Genève. Mais pourquoi déclarer d'emblée que l'intérêt et la discipline feront défaut, avant même d'avoir tenté quoi que ce soit dans certains quartiers et communes? En proposant le doublement de la capacité de l'usine des Cheneviers, les autorités n'ont-elles pas déjà décidé que le jeu n'en valait pas la chandelle?

Des alternatives existent, des solutions différentes sont à expérimenter. Elles n'exigent pas des centaines de millions mais de la motivation et de l'imagination. Bien sûr, elles ne valent pas en prestige d'inauguration une nouvelle usine d'incinération.

PS. L'Office fédéral pour la protection de l'environnement, 3003 Berne, a publié les principes élémentaires du compostage.

A signaler, dans les magasins spécialisés, un composteur de cuisine qui permet en deux à quatre semaines, sans odeur, d'obtenir un compost de qualité.